

Rémunérations : nouveaux barèmes en vigueur

Étienne Van Quickelberghe
Responsable SAGEP

Le centre interdiocésain nous communique que depuis le 1^{er} septembre 2026, de nouveaux barèmes sont applicables pour la rémunération de vos sacristains et organistes. Veuillez, si ce n'est pas encore fait, à bien en informer vos travailleurs ainsi que vos secrétariats sociaux respectifs afin que cette augmentation barémique soit prise en compte dans le calcul de leur prochaine fiche de paie.

Salaires Sacristains-Organistes à partir du 01/09/2026

Base : 253,64 %

Nombre d'heures/sem	Révisions quinquennales en fonction de l'expérience					
	Base 100 %	0 an	+ 5 ans	+ 10 ans	+ 15 ans	+ 20 ans
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros

Rémunération MENSUELLE à appliquer :
exemple donné pour un contrat à 1h/semaine

SACRISTAIN						
1h/sem	20,64	52,36	57,59	63,34	69,69	76,65
(SACRISTAIN-)ORGANISTE non diplômé						
1h/sem	22,04	55,90	61,49	67,64	74,41	81,81
(SACRISTAIN-)ORGANISTE diplômé						
1h/sem	22,74	57,68	63,43	69,77	76,76	84,43
(SACRISTAIN-)ORGANISTE lauréat ou 1 ^{er} prix d'orgue						
1h/sem	24,13	61,20	67,32	74,07	81,49	89,61

Méthode préconisée pour le calcul du salaire des employés

- Ex : sacristain sans ancienneté prestant 14h/sem
 $52,32 \text{ €} \times 14\text{h par semaine} = 732,48 \text{ € par mois} \rightarrow \times 12 \text{ mois} = 8\,789,76 \text{ € par an}$
- Ex : organiste diplômé prestant 5h/sem et ayant 11 années d'ancienneté (donc 2 quinquennales)
 $69,77 \text{ €} \times 5\text{h par semaine} = 348,85 \text{ € par mois} \rightarrow \times 12 \text{ mois} = 4\,186,20 \text{ € par an}$
- **Ouvriers** : (nettoyeur.euse, base 40h/sem, adapté au **01/07/2026**)¹
RMMM : salaire horaire minimum garanti aux travailleurs de minimum 18 ans = 12,8862 €

¹Voir article page suivante.

Actualisation du salaire horaire minimum pour les ouvriers

Depuis le 1^{er} juillet 2026, de nouveaux barèmes sont applicables pour la rémunération des ouvriers, à la suite de l'indexation du salaire horaire minimum garanti pour les travailleurs âgés d'au moins 18 ans, consécutive au dépassement de l'indice-pivot.

Le salaire horaire minimum garanti passe ainsi de 12,8252 € à **12,8862 €** par heure, sur la base d'un temps plein de 40 heures par semaine.

Cette indexation concerne uniquement les ouvriers, par exemple le personnel de nettoyage engagé par la Fabrique d'église. Elle ne concerne pas les sacristains ni les organistes.

Les Fabriques d'église sont invitées, si ce n'est pas encore fait, à informer leurs travailleurs ainsi que leur secrétariat social de cette actualisation, afin que l'augmentation barémique soit correctement prise en compte dans le calcul de la prochaine fiche de paie.

Pauline Duret
SAGEP

Information sur la cotisation Reprobel

Comme cela avait déjà été constaté en 2025, plusieurs Fabriques d'église ont à nouveau reçu des rappels de paiement de la part de Reprobel.

Nous tenons à vous rassurer : ces rappels ne doivent pas être pris en compte.

En effet, la cotisation Reprobel est prise en charge au niveau du Centre interdiocésain, qui la répartit ensuite entre les diocèses. Chaque diocèse facture sa part aux Fabriques d'église via les factures émises par l'Évêché.

Votre contribution à Reprobel est donc déjà incluse dans ces facturations.

La situation rencontrée cette année est identique à celle de l'an dernier.

Aucune action n'est requise de votre part concernant les rappels envoyés par Reprobel.

Nous vous invitons simplement à ne pas y donner suite.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question ou demande de précision.

Pauline Duret
SAGEP

Adesio : nouvelle personne de contact

Chers fabriciens, chères fabriciennes,

Nous vous informons qu'à la suite d'un changement au sein de l'équipe, **Vincent Van Gucht** reprend désormais le suivi des dossiers précédemment gérés par **Florence Rasseneur**.

Présent au sein du bureau depuis 15 ans et actif depuis 28 ans dans le secteur des assurances, Vincent accompagne notamment de nombreux établissements scolaires à Bruxelles, dans le Brabant wallon, à Namur et dans la province de Luxembourg. Son expérience lui permet de bien connaître les réalités et les besoins spécifiques des institutions qu'il accompagne.

Il sera désormais votre personne de contact pour le suivi de vos dossiers d'assurance et se tient à votre disposition pour toute question ou demande d'information.

N'hésitez pas à prendre contact avec lui pour toute question relative à vos assurances.

Vincent Van Gucht
Senior Account Manager
v.vangucht@ci-assurances.be
v.van.gucht@adesio-assurances.be
+32 477 99 76 34

Pauline Duret
SAGEP